



Mardi 11 février  
2025

# Travaux de maintenance du pont des Girondins

Dans le cadre du chantier de maintenance du pont des Girondins mené par Quimper Bretagne Occidentale, une étape préalable essentielle consiste à dévier le réseau d'eau potable qui traverse le pont. Cette intervention se fera en plusieurs étapes dont la première se déroulera pendant les vacances de février, du lundi 10 au samedi 22 février 2025.

L'entreprise SPAC interviendra pour renouveler une vingtaine de mètres de conduite et poser des vannes de part et d'autre du pont. Cette opération entraînera deux coupures d'eau d'une journée chacune, une chaque semaine.

**La coupure d'eau initialement prévue mercredi 12 février est reportée à jeudi 13 février.**

Durant ces opérations, le trafic routier sera maintenu avec une circulation alternée.

## Des travaux qui s'inscrivent dans le plan de modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement

Ces travaux s'inscrivent dans le plan de modernisation et de sécurisation des réseaux d'eau et d'assainissement de l'Agglomération, afin de renouveler les infrastructures vieillissantes sur plus des 2/3 des quelque 2 500 km de réseaux enterrés, de sécuriser la distribution et de préserver les ressources en eau.

Ce plan prévoit le renouvellement des réseaux d'eau potable sur un rythme de 1% par an et des réseaux d'eaux usées sur un rythme de 1,35% par an. Il vise à améliorer la fiabilité des réseaux, à limiter les pertes en eau potable et à prévenir les ruptures de canalisations, tout en répondant aux enjeux de qualité de l'eau potable et de préservation de l'environnement. Si au niveau national, les pertes en eaux s'établissent à environ 20% des eaux potables produites (de l'ordre de 1 milliard de m<sup>3</sup> / an), Quimper Bretagne Occidentale souhaite maintenir les pertes d'eau potable produites en deçà de 10%.

Face à des équipements souvent obsolètes, ces investissements sont essentiels pour garantir un service public de l'eau durable et sécurisé, tout en accompagnant le développement économique et en répondant aux exigences réglementaires croissantes.